



VILLE DE  
**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**  
*...ma vie, ma ville !*

**PROCÈS VERBAL – 17 FÉVRIER 2009**

CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 février 2009

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 17 février 2009 à dix-neuf heures trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean-Léo Legault et Robert Lamarre, madame la conseillère Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Étaient également présents: madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Étaient absents: Madame Kathleen S. Labelle, conseillère et monsieur Sylvain Marinier, conseiller.

**Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire Laurent Paquette souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

**2009-02-65**

**Adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE**

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

**ATTENDU QUE**

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2009-02-66**

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 10 février 2009**

**ATTENDU QUE**

le greffier a remis une copie de ce procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 10 février 2009.

**ADOPTÉE**

## PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

### AGGLOMÉRATION

2009-02-67

#### **Entente régionale protection incendie – Service des pinces de désincarcération**

##### ATTENDU QU'

une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides pour le combat des incendies est existante;

##### ATTENDU QUE

les interventions faisant appel à l'utilisation des pinces de désincarcération constituent un autre type de risque nécessitant la planification d'intervention conjointe entre les municipalités ;

##### ATTENDU QU'

un projet régional visant à offrir le service de pince de désincarcération à tout le territoire de la MRC des Laurentides a été proposé au conseil des maires de la MRC Laurentides, ainsi qu'aux directeurs généraux des municipalités et aux directeurs des services d'incendies;

##### ATTENDU QUE

que le projet régional déterminant les conditions de déploiement des ressources humaines, matérielles et financières constitue un addenda à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides;

##### ATTENDU QUE

toutes les municipalités doivent adopter par résolution, tout changement à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre municipalités;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- ❖ convient que le « *protocole d'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre municipalités* » autorisé par la résolution numéro 2004-09-560, adoptée lors de la séance du conseil du 21 septembre 2004, est modifié par l'addenda no 1 ;
- ❖ autorise le maire et le greffier à signer l'addenda n° 1 relative à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération qui prévoit:
  - ↳ l'assistance mutuelle entre les municipalités du territoire de la « MRC des Laurentides » pour intégrer les conditions de déploiement des ressources et des conditions financières liées à l'intervention conjointe lors d'utilisation de pince de désincarcération tel que substantiellement présentée;
- ❖ s'engage à collaborer avec les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides afin d'offrir ce service à l'ensemble du territoire.

**ADOPTÉE**

2009-02-68

**Relais pour la vie – 29 et 30 mai 2009**

ATTENDU QUE

le conseil désire souligner l'implication de la « Société canadienne du cancer » au sein de sa communauté ;

ATTENDU QUE

pour la sixième année consécutive, se tiendra à Sainte-Agathe-des-Monts le « Relais pour la vie »;

ATTENDU QUE

le conseil désire donner son appui à cet évènement où, pendant toute une nuit, des équipes formées de 10 membres marchent et se relaient autour d'une piste en hommage aux êtres chers touchés par le cancer ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la « Société canadienne du Cancer », division Sainte-Agathe, à tenir les 29 et 30 mai 2009, au Parc Lagny, l'évènement «Relais pour la vie»;

**ADOPTÉE**

2009-02-69

**Remplacement des bancs au Centre Sportif - Fonds de roulement**

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011, prévoit le remplacement des bancs au Centre Sportif ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts , conformément au programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011 de l'agglomération :

- entérine une dépense maximum de 3 000 \$ pour effectuer le remplacement des bancs au Centre Sportif
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période d'un (1) an, débutant en 2010 et imputée au poste budgétaire 47-000-40-927.

**ADOPTÉE**

2009-02-70

**Place Lagny - Achat de bollards - Fonds de parc**

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011, prévoit l'achat de bollards pour la Place Lagny ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de l'agglomération, conformément au programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011:

- entérine une dépense maximum de 2 000 \$ pour effectuer l'achat de bollards pour la Place Lagny ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période d'un (1) an, débutant en 2010 et imputée au poste budgétaire 47-000-20-921.

**ADOPTÉE**

**2009-02-71**

**Comptes payés – Janvier 2009 – Fonds d'agglomération**

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés par le fonds d'agglomération, du mois de janvier 2009, au montant de 97 655.61 \$.

**ADOPTÉE**

**2009-02-72**

**Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds agglomération**

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2009-01 – Disponibilité de crédits – Fonds agglomération.

**ADOPTÉE**

**2009-02-73**

**Contribution financière pour l'exploitation du bureau d'information touristique**

ATTENDU QUE

l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts doit verser à la Chambre de Commerce de Sainte-Agathe-des-Monts, un montant annuel pour l'exploitation du bureau touristique;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde une subvention de 60 000 \$ pour l'exploitation du Bureau d'information touristique pour l'année 2009, géré par la Chambre de Commerce de Sainte-Agathe afin d'offrir un service d'accueil et d'information accessible à l'ensemble des contribuables et entreprises de tout le territoire.

QUE cette subvention soit versée au Bureau d'information touristique et soit répartie en quatre (4) versements égaux, payables aux dates suivantes :

- 15 janvier 2009
- 15 avril 2009

- 15 juillet 2009
- 15 octobre 2009

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-629-22-973.

**ADOPTÉE**

**2009-02-74**

**Office Municipal d'Habitation de Sainte-Agathe-des-Monts / Nomination**

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts renouvelle le mandat de madame Rolande Blondin, pour une période de trois ans, comme représentante de la Ville pour siéger au conseil d'administration de « l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Agathe-des-Monts », soit du 31 mai 2009 au 31 mai 2012.

**ADOPTÉE**

**2009-02-75**

**Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts – Adhésion municipalités de L'Ascension et La Macaza**

ATTENDU QUE

les municipalités de L'Ascension et de La Macaza ont manifesté leur intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser ces adhésions par résolution de leur Conseil municipal;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'adhésion des municipalités de « L'Ascension » et de « La Macaza » à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**2009-02-76**

**Subventions à des organismes sans but lucratif**

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le versement de subventions aux organismes suivants :

- ❖ Centre La Colombe, pour un montant de 750 \$ (*réf : matricule 4400-65-6670*);

- ❖ l'Ombre-Elle, pour un montant de 1 000 \$ (*réf: matricule 4401-01-4500*);
- ❖ l'APHIL, pour un montant de 725 \$ (*réf: matricule 4401-12-0713*).

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires selon les bons de commande numéros DG\*395, DG\*396 et DG\*397.

**ADOPTÉE**

**2009-02-77**

**Structure organisationnelle de la Ville**

ATTENDU QUE

des changements ont été apportés dans les tâches de certains cadres;

ATTENDU QUE

des changements ont été apportés à la dénomination de certains services ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte la structure organisationnelle telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**TRÉSORERIE**

**2009-02-78**

**Comptes payés – Janvier 2009 – Fonds d'administration**

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de janvier 2009, au montant de 2 221 204.21 \$.

**ADOPTÉE**

**2009-02-79**

**Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds d'administration**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2009– 01 - Disponibilité de crédits. Fonds d'administration

**ADOPTÉE**

**2009-02-80**

**Entente pour la fourniture des services bancaires**

ATTENDU QUE

l'entente pour la fourniture des services bancaires est à renouveler ;

ATTENDU QUE

des démarches pour sonder le marché ont été entreprises auprès d'institutions financières ayant leur place d'affaires sur le territoire agathois ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, l'offre de service déposée par la « Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts », par le biais du « Centre financier aux entreprises Desjardins des Laurentides », pour une période de deux ans, à compter de la date de signature de ladite offre.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**2009-02-81**

**Adoption du règlement numéro 2009-T-162 décrétant une augmentation du fonds de roulement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE

la Ville peut augmenter son fonds de roulement.

ATTENDU QUE

un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil du 20 janvier 2009;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-T-162 décrétant une augmentation du fonds de roulement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

**2009-02-82**

**Adoption du règlement numéro 2009-M-163 visant le contrôle de la vidange des fosses septiques**

ATTENDU QUE

l'article 3.2 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (L.R.Q., 1981 c. Q-2, r.8) prévoit que le propriétaire ou l'utilisateur d'un système de traitement d'eaux usées est tenu de veiller à son entretien ;

ATTENDU QUE

l'article 13 de ce règlement prévoit qu'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre ans et que si cette fosse septique est utilisée à longueur d'année, elle doit l'être au moins une fois tous les deux ans;

ATTENDU QUE

l'article 88 de ce règlement prévoit qu'il est du devoir de toute municipalité d'exécuter et de faire exécuter ce règlement;

ATTENDU QUE

l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) autorise toutes les municipalités locales à adopter des règlements en matière d'environnement ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble de la population d'adopter des mesures afin de s'assurer de la vidange des fosses septiques situées sur son territoire;

ATTENDU QUE

le conseil municipal désire se doter de moyens de contrôle en ce sens;

ATTENDU QU'

avis de motion est donné lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2009;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 20 janvier 2009, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-M-163 visant le contrôle de la vidange des fosses septiques.

**ADOPTÉE**

2009-02-83

**Adoption du règlement numéro 2008-90-12-10 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – Zone Va-10 et nouvelle zone Vd-1 – Chenil**

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de changer le découpage de la zone Va-10 pour créer la nouvelle zone Vd-1 ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de prévoir les dispositions générales et particulières applicables à la nouvelle zone Vd-1 créée;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE

le projet de règlement numéro 2008-90-12-10 a été adopté lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2008;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-90-12-10 s'est tenue à 19 h 15 le 3 décembre 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues;

ATTENDU QUE

la MRC des Laurentides a émis un avis préliminaire de non conformité à l'égard du projet de règlement numéro 2008-90-12-10 ;

ATTENDU QU'

avis de motion est donné lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2009;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 20 janvier 2009, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE**

le second projet de règlement numéro 2008-90-12-10 a été adopté lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2009 et contient des modifications par rapport au projet de règlement numéro 2008-90-12-10 ;

**ATTENDU QU'**

le second projet de règlement numéro 2008-90-12-10 contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire ;

**ATTENDU QU'**

aucune requête valide d'approbation référendaire n'a été déposée au plus tard le 16 février 2009 pour le second projet de règlement numéro 2008-90-12-10 ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-90-12-10 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

**ADOPTÉE**

**2009-02-84**

**Adoption du projet de règlement numéro 2009-90-12-12 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Projet Côté Azur – Augmentation de la densité – Zone Vpi-1**

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin d'augmenter la densité résidentielle applicable à l'intérieur d'une bande de 60 mètres autour du lac Azur dans la zone Vpi-1 ;

**ATTENDU QUE**

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2009-90-12-12 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

**ADOPTÉE**

**2009-02-85**

**Adoption du projet de règlement numéro 2009-90-12-13 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Va-7 et nouvelles zones Ve-1 et Va-28**

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de créer deux nouvelles zones de villégiature Ve-1 et Va-28 à même la zone Va-7 ;

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de permettre les projets intégrés d'habitation dans la nouvelle zone de villégiature Ve-1 et de prévoir les dispositions générales et particulières applicables à cette zone Ve-1;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2009-90-12-13 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

**ADOPTÉE**

**2009-02-86**

**Adoption du projet de règlement numéro 2009-90-13-6 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 – Compensation pour fin de parc**

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de lotissement numéro 90-13 et ses amendements afin d'ajuster les exigences relatives aux contributions pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels applicables à l'ensemble du territoire du secteur Nord ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2009-90-13-6 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 et ses amendements.

**ADOPTÉE**

**2009-02-87**

**Adoption du projet de règlement numéro 2009-U24-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – Compensation pour fin de parc**

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements afin d'ajuster les exigences relatives aux contributions pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels applicables à l'ensemble du territoire des secteurs Centre et Sud ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2009-U24-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements.

**ADOPTÉE**

2009-02-88

**Adoption du projet de règlement numéro 2009-U49 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets intégrés d'habitation – Zone Ve-1**

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend adopter le règlement numéro 2009-U49 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets intégrés d'habitation pour la nouvelle zone Ve-1 ;

**ATTENDU QUE**

par ce nouveau règlement, le conseil municipal entend encadrer le développement de ce secteur résidentiel afin qu'il s'intègre au milieu environnant;

**ATTENDU QUE**

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2009-U49 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets intégrés d'habitation.

**ADOPTÉE**

**RESSOURCES HUMAINES**

*Madame Nicole Meloche, conseillère, se retire de la table des délibérations*

2009-02-89

**Service des loisirs et sports - Embauche du personnel temporaire - autorisation**

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du Conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à la résolution numéro 2008-03-092, entérine l'embauche des employés temporaires pour le Service des loisirs, dont la liste des noms et des postes attribués apparaît en annexe ci-jointe.

**Annexe**

Nom	Prénom	Poste
Riopel	David	Préposé aux plateaux récréatifs, culturels et espaces verts
Ménard	Francis	Préposé aux plateaux récréatifs, culturels et espaces verts

**ADOPTÉE**

*Madame Nicole Meloche, conseillère, reprend son siège*

## SERVICES TECHNIQUES

2009-02-90

### **Décompte progressif numéro 4 - Réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent**

#### ATTENDU

le contrat adjugé pour la réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent par la résolution 2008-08-517;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

#### et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation en date du 4 février 2009 de Vincent Lauzon, chargé de projet auprès de la firme d'ingénieurs-conseils Genivar,

- accepte le décompte progressif no 4, au montant de 50 826 \$, incluant la retenue de 10%, taxes en sus;
- accepte le paiement à l'entreprise « Asphalte, Béton, Carrière Rive-Nord Inc.» de la somme de 45 743,40 \$, taxes en sus;
- le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense à même le surplus libre qui sera imputée au poste budgétaire 43-000-16-721 selon le bon de commande DG\*398.

#### **ADOPTÉE**

2009-02-91

### **Remplacement d'une section de la conduite d'aqueduc sous la rue Notre-Dame-Mandat à Gilles Taché Inc.**

#### ATTENDU QU'

Il est nécessaire de changer une section de la conduite d'aqueduc sous la rue Notre-Dame;

#### ATTENDU QU'

une subvention a été versée à la Ville dans le cadre du programme de la taxe d'accises;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

#### et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les ingénieurs-conseils du bureau « Gilles Taché Inc. » pour la préparation des plans et devis, ainsi que la coordination avec l'arpenteur-géomètre, l'étude environnementale et la préparation des documents pour l'appel d'offres, pour effectuer le changement d'une section de la conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame, conformément à son offre de service datée du 12 février 2009.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 21 000 \$, taxes et frais de reprographie en sus, qui sera imputée au poste budgétaire 1-44-000-02-700, selon le bon de commande numéro TP\*8522.

#### **ADOPTÉE**

2009-02-92

**Réfection de la conduite d'aqueduc sur la montée Alouette / Mandat à G. Taché & associés (entre le chemin de la Montagne et le chemin Saint-Jean)**

ATTENDU QU'

Il est nécessaire de changer une section de la conduite d'aqueduc sous la montée Alouette;

ATTENDU QU'

une subvention a été versée à la Ville dans le cadre du programme de la taxe d'accises;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les ingénieurs-conseils du bureau « Gilles Taché Inc. » pour la préparation des plans et devis, ainsi que la coordination avec l'arpenteur-géomètre, l'étude environnementale et la préparation des documents pour l'appel d'offres, pour effectuer le changement d'une section de la conduite d'aqueduc sur la montée Alouette, conformément à son offre de service datée du 12 février 2009.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 18 000 \$, taxes et frais de reprographie en sus, qui sera imputée au poste budgétaire 1-44-000-02-700, selon le bon de commande numéro TP\*8521.

**ADOPTÉE**

2009-02-93

**Décompte progressif no 4 – Travaux carrefour giratoire**

ATTENDU

le contrat adjugé à MBN Construction Inc. pour la réalisation de travaux de voirie, d'égouts et d'aqueduc dans le cadre d'un protocole signé avec le ministère des Transport du Québec pour la construction d'un carrefour giratoire et la réfection de services municipaux;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du ministère des Transports du Québec,

- accepte la recommandation de paiement no 4 préparée par Claude Lavigne, ingénieur chargé de projet auprès de CIMA+, au montant de 67 914,40 \$ taxes en sus, pour les travaux réalisés jusqu'en date du 3 février 2009 ;
- accepte le paiement à " MBN Construction Inc.", de la somme de 67 914.40 \$, taxes en sus ;
- le conseil autorise le trésorier à effectuer ces dépenses à même les trois postes budgétaires suivants; soient :
  - ↳ 36 996.80 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-145),
  - ↳ 20 439.06 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-146), et
  - ↳ 10 478.44 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-147).

**ADOPTÉE**

## LOISIRS ET CULTURE

2009-02-94

### **École de voile - Entente**

#### ATTENDU QUE

l'entente intervenue entre l'école de voile et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts concernant l'utilisation des terrains adjacents à la plage Major, côté de la rue Saint-Venant est échue ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

#### et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte de renouveler ladite entente, aux conditions suivantes :

- ❖ d'une durée de trente-six (36) mois, débutant le 1<sup>er</sup> mai 2009 et se terminant le 30 avril 2012 ;
- ❖ l'entente pourra être modifiée à l'adoption de la politique familiale et de tarification en vigueur et/ou,
- ❖ pour toutes modifications découlant de l'obtention par la région des Laurentides de la tenue « Jeux du Canada 2013 ».

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente, telle que substantiellement présentée, pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

2009-02-95

### **Programme d'échanges intermunicipalités 2009**

#### ATTENDU QUE

l'Association Québec-France propose un programme d'échange d'emplois d'été entre villes québécoises et françaises;

#### ATTENDU QUE

dans le cadre de ce programme, des étudiants québécois vont travailler en France et des étudiants français viennent travailler au Québec;

#### ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire participer à ce programme;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

#### et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts participe au programme d'échanges d'emplois d'été avec sa ville jumelle de « Lagny-sur-Marne » et réserve un emploi d'été pour un stagiaire français à l'été 2009.

QUE la gestion de ce programme soit faite par le Service de la culture et des communications et que la directrice du Service soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE**

2009-02-96

**Classique cycliste Laval/Ste-Agathe/Le P'tit Bonheur – 6 septembre 2009 - Appui**

ATTENDU QUE

le « Centre Immaculée-Conception » organise une course cycliste entre son centre sportif de Montréal et sa base de plein air dans les Laurentides, pour une troisième édition ;

ATTENDU QUE

le parcours de la « Classique cycliste Laval/Ste-Agathe/Le P'tit Bonheur » emprunterait la route 117 à partir de Laval, pour bifurquer sur la route 329 Nord, jusqu'à l'auberge « Le P'tit Bonheur »;

ATTENDU QUE

la « Fédération québécoise des sports cyclistes » appuie cet évènement;

ATTENDU QUE

la « Sûreté du Québec » confirme son intention de participer à ce projet dans la mesure où l'organisation respecte les normes de réalisation du Ministère des transports;

ATTENDU QUE

le conseil municipal est favorable à la tenue d'un tel évènement;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts appuie le « Centre Immaculée-Conception » dans la tenue, pour une troisième édition, de la « Classique cycliste Laval/Ste-Agathe/Le P'tit Bonheur » :

- le 6 septembre 2009 ;
- entre son centre sportif de Montréal et sa base de plein air dans les Laurentides;

conditionnellement à ce que les normes de réalisation exigées par le « Ministère des transports du Québec » soient respectées.

**ADOPTÉE**

2009-02-97

**Adhésion à Fleurons le Québec / Renouveau**

ATTENDU QUE

des municipalités et des citoyens de partout au Québec ont démontré, depuis longtemps, leur désir d'améliorer leur cadre de vie, notamment en participant activement au fleurissement de leur environnement et en créant des sociétés d'horticulture et des comités d'embellissement qui témoignent de cette prise en charge par les citoyens;

ATTENDU QUE

le concours « Fleurir le Québec », auparavant nommé « Villes, villages et campagnes fleuries » a contribué pendant plus de 20 ans, à développer cette passion collective pour l'horticulture ornementale;

ATTENDU QUE

les Fleurons du Québec ont pour objet de reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux qui sont à la vue du public et que la Ville est déjà participante dans ce programme et a obtenu la cote appréciable de 3 Fleurons;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le renouvellement de l'adhésion de la Ville à « Les Fleurons du Québec, Édition 2009 ».

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 558 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande SL\*5356.

**ADOPTÉE**

2009-02-98

### **Défi Sainte-Agathe – Édition 2009**

ATTENDU

la tenue annuelle du Défi Sainte-Agathe;

ATTENDU QUE

cet organisme a tenu à ce jour neuf (9) rallyes automobiles sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et que le conseil municipal considère le potentiel des retombées économiques pour la communauté d'affaires de la Ville et de la région;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise, le 11 septembre 2009, les fermetures de rues et l'utilisation des équipements, salles et stationnements, telles que décrits à l'annexe A ci-jointe.

QUE l'organisme « Club Auto Sport Défi Inc. » fournisse un certificat d'assurances responsabilité et accident pour une valeur minimale de un (1) million de dollars, *(la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts devant être ajoutée comme assurée additionnelle).*

QUE le conseil demande à la Sûreté du Québec de donner l'assistance nécessaire à cet évènement selon la disponibilité des effectifs pour les interventions qui se feront sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le conseil accorde un montant de 2 500 \$ au « Club Auto Sport Défi Inc », et autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro SL\*5358.

### **ANNEXE A**

Le conseil permet les fermetures des rues suivantes :

↳ entre 14 h et 16 h :

- ❖ le chemin du Lac Brunet (après le lac Brunet) et,
- ❖ le chemin Ladouceur ;

↳ entre 17 h et 22 h :

- ❖ le chemin Palomino au complet ;

↳ entre 16 h à 19 h

- ❖ le stationnement de la place Lagny, *(afin de permettre le départ officiel et protocolaire du Défi Ste-Agathe/Duhamel 2009) ;*

de plus, le conseil permet l'utilisation de :

- la salle « Le Relais des Sables » du 9 au 13 septembre 2009,
- la salle « J.A. Ratelle », au pavillon Lagny, en cas de pluie pour la rencontre des concurrents , et
- du stationnement de la plage Major.

**ADOPTÉE**

2009-02-99

**Achat de bancs et tables - Fonds de roulement**

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011, prévoit l'achat de bancs et de tables ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011:

- entérine une dépense maximum de 10 000 \$ pour effectuer l'achat de mobilier urbain (bancs, tables, etc.) ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période de deux (2) ans, débutant en 2010 et imputée au poste budgétaire 47-000-60-726.

**ADOPTÉE**

2009-02-100

**Achat d'un véhicule tout terrain - Fonds de roulement**

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011, prévoit l'achat d'un véhicule tout terrain ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011:

- entérine une dépense maximum de 5 000 \$ pour effectuer l'achat d'un véhicule tout terrain ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période d'un (1) an, débutant en 2010 et imputée au poste budgétaire 47-000-50-724.

**ADOPTÉE**

2009-02-101

**Relais des Sables - Réaménagement de l'aire de stationnement - Fonds de roulement**

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011, prévoit le réaménagement de l'aire de stationnement au Relais des Sables;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011:

- entérine une dépense maximum de 5 000 \$ pour effectuer le réaménagement de l'aire de stationnement de la salle du « Relais des Sables », situé sur le terrain de la plage Major ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période d'un (1) an, débutant en 2010 et imputée au poste budgétaire 43-000-18-723.

**ADOPTÉE**

2009-02-102

**Réaménagement de l'accès au stationnement de la Plage Major - Fonds de roulement**

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011, prévoit le réaménagement de l'accès au stationnement de la Plage Major ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011:

- entérine une dépense maximum de 10 000 \$ pour effectuer le réaménagement de l'accès au stationnement de la plage Major ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période de deux (2) ans, débutant en 2010 et imputée au poste budgétaire 43-000-18-723.

**ADOPTÉE**

2009-02-103

**Mérite Sportif des Laurentides 2009**

ATTENDU QUE

le « Mérite Sportif des Laurentides » a été mis sur pied dans le but de souligner et de diffuser l'excellence des athlètes de chez nous et de ceux qui les accompagnent vers les plus hauts sommets;

ATTENDU QUE

« Loisirs Laurentides » s'associe à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour la réalisation de la 18<sup>e</sup> édition du Mérite Sportif des Laurentides;

ATTENDU QU'

que cette édition aura lieu le 21 février 2009, au Centre culturel Jean-Guy Cardinal de Sainte-Anne-des-Plaines;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts s'engage à défrayer le coût du billet au montant de 70 \$ plus taxes, aux candidats de Sainte-Agathe-des-Monts et leurs accompagnateurs, pour la 18<sup>e</sup> édition du « Mérite Sportif des Laurentides ».

Les candidats sont : Madame Laurence Bonneau-Charland et, Monsieur Jonathan Cloutier.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro SL\*5357.

**ADOPTÉE**

**PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**

**2009-02-104**                    **Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de janvier 2009**

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de janvier 2009.

**ADOPTÉE**

**2009-02-105**                    **Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunions du 22 janvier 2009**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 22 janvier 2009.

**ADOPTÉE**

**2009-02-106**                    **Activités du Service de l'urbanisme et environnement - Rapport statistique année 2008**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la présentation du rapport statistique de l'année 2008. soumis par le Service d'Urbanisme et environnement.

**ADOPTÉE**

**2009-02-107**                    **PIA sur la rue du Mont-Blanc – Implantation en montagne - Lotissement**

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en :

- la création de deux nouveaux lots distincts à partir d'une partie d'un lot dans la zone Va-605.

Le tout tel que montré au plan cadastral de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant minute 16 924 du 28 octobre 2008.

Cette demande est déposée par Suzanne Fournel, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés 3-371 et 3-372, une partie du lot existant 3, du rang 3, du canton de Beresford, dans le secteur Centre-Sud.

**ADOPTÉE**

**2009-02-108**

**PIA au 145, rue Paulsen – Domaine Chanteclair – Galerie/escalier**

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en :

- l'ajout d'un palier et d'un escalier à la galerie existante du bâtiment unifamilial dans la zone Va-606.

En autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ❖ que des barrotins moulurés soient installés sur l'ensemble de la galerie et de l'escalier.

Cette demande est déposée par Ralph Acs, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7-168 du rang 09, canton de Morin, dans la zone Centre-Sud.

**ADOPTÉE**

**2009-02-109**

**PIA au 133, rue Principale Est – Affichage au centre-ville - Commerce Brian Taillon - Instruments de musique**

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 - Affichage au centre-ville qui consiste en :

- l'installation d'une enseigne en saillie sur un support déjà existant. Elle sera en bois d'une superficie de 0,8 mètre carré et le relief sera créé en sculptant le lettrage. Le logo sera en vinyle. L'éclairage existant est par projection.

Cette demande est déposée par Brian Taillon, représentant dûment mandaté par Landry Laurier, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11C-202, rang 3 du canton de Beresford, dans la zone Cv-247.

**ADOPTÉE**

**2009-02-110**

**Retrait du constat d'infraction numéro URB-5008 - Omission de démolir un bâtiment principal incendié - 116 -120 Chemin Tour du Lac – Matricule 4301-32-6573-**

ATTENDU QUE

la maison incendiée fut démolie le ou vers le 23 décembre 2008;

ATTENDU QUE

le nouveau propriétaire s'est conformé à la réglementation en vigueur dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE

la réglementation d'urbanisme et municipale ayant été respectée;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise :

- le retrait du constat d'infraction numéro URB-5008, assigné à « Hoppenheim Max et Howard », anciennement propriétaire de l'immeuble situé au 116 -120 Chemin du tour du Lac, portant le matricule 4301-32-6573,

le propriétaire ayant effectué les travaux correctifs nécessaires afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements.

**ADOPTÉE**

**2009-02-111**

**PIA au 2790, chemin Walker – Lotissement majeur – Modification de la résolution numéro 2004-11-708**

ATTENDU QUE

le plan de subdivision n'a pas été déposé au bureau du ministère des Ressources naturelles depuis l'adoption de la résolution numéro 2004-11-708 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2004.

ATTENDU QU '

il y a lieu de modifier la résolution afin de changer les numéros des lots projetés indiqués ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie la résolution 2004-11-708 et change les numéros des lots projetés pour les suivants :

- pour le rang 6 du canton de Doncaster, les lots projetés 1-4 et 1-5
- pour le rang 7 du canton de Doncaster, les lots projetés 1-3 et 1-4, et
- pour le rang 7 du canton de Beresford., le lot 10-3

Le tout tel que montré au plan de subdivision portant la minute 11 654 daté du 30 septembre 2004, préparé par l'arpenteur géomètre Jean Godon.

Cette demande est déposée par Madame Christine Ryan Walker, propriétaire de l'immeuble sis au 2790, Chemin Walker sur les lots projetés 1-4 et 1-5 rangs 6, et le lot 10-3 rang 7 du canton de Beresford.

**ADOPTÉE**

**2009-02-112**

**Services professionnels en environnement pour l'année 2009 - Formation du comité de sélection**

ATTENDU QUE

le conseil municipal prévoit offrir à la population des services professionnels en environnement pour l'année 2009;

**ATTENDU QUE**

les règles en matière d'appel d'offres de services professionnels prévoient la formation d'un comité de sélection devant analyser les soumissions déposées;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a invité les firmes suivantes à soumissionner pour l'offre de services professionnels en environnement pour l'année 2009, à partir du document d'appel d'offres préparé par Anne Barrette, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement portant le numéro UR2009-001:

- DESSAU, firme d'ingénieurs conseil
- BIOFILIA, firme de biologistes
- HORIZON MULTIRESSOURCES, firme d'ingénieurs forestiers et biologistes
- CHARLES CLOUTIER, spécialiste en aménagement

**QUE** le conseil municipal entérine le comité de sélection des soumissions, formé de messieurs Denis Savard, directeur général et Benoit Fugère, directeur général adjoint et greffier et de madame Anne Barrette, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

2009-02-113

**Levée de fonds – Centre prévention suicide le Faubourg**

**ATTENDU QUE**

le « Centre prévention suicide le Faubourg », organisme sans but lucratif, offre gratuitement dans notre région, des services aux gens vivant une crise suicidaire, un deuil suite à un suicide, ou qui sont touchés par un proche en détresse;

**ATTENDU QUE**

le conseil municipal considère important de participer à la campagne de financement du Centre prévention suicide le Faubourg;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts accorde un montant de 100 \$ au « Centre prévention suicide le Faubourg ».

**QUE** le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro SC\*222.

**ADOPTÉE**

Avis de motion

**Règlement numéro 2009-M-164 décrétant l'abolition du caractère de rue sur le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro dix du lot originaire dix-huit (18-10-1), du rang 4, canton de Beresford**

Je, Jean-Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement 2009-M-164 décrétant l'abolition du caractère de rue sur le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro dix du lot originaire dix-huit (18-10-1), du rang 4, canton de Beresford.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-M-164, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2009-02-114

**Les Jours de la Jonquille – Société canadienne du cancer, région des Laurentides - Autorisation**

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire collaborer à la campagne de financement de la Société canadienne du cancer afin de lui permettre de poursuivre ses programmes de recherche, d'éducation populaire et de services aux personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la « Société canadienne du cancer », région des Laurentides, à tenir une vente de jonquilles devant les portes des commerces de la ville, les 2, 3 et 4 avril 2009, dans le cadre de sa campagne de financement.

**ADOPTÉE**

2009-02-115

**Acquisition de servitudes d'égouts sanitaires - Matricules 4402-51-6011, 4402-50-8692, 4402-61-2001 et 4402-61-0798 Mandat au notaire Sylvie Plourde**

ATTENDU QUE

les terrains portant les matricules 4402-51-6011, 4402-50-8692, 4402-61-2001 et 4402-61-0798 situés sur la rue Savard et la rue Desjardins à Sainte-Agathe-des-Monts sont traversés par des conduites d'égouts;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts n'a pas de servitudes concernant ces conduites;

ATTENDU QU'

il est nécessaire d'enregistrer une servitude permettant l'entretien du réseau des conduites d'égouts;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts donne un mandat au notaire Sylvie Plourde de « l'Étude Sylvie Plourde » pour la préparation et l'enregistrement des documents nécessaires à l'acte d'acquisition de la servitude des égouts sanitaires aux fins d'entretien, concernant les terrains portant les numéros de matricule 4402-51-6011, 4402-50-8692, 4402-61-2001 et 4402-61-0798.

QUE les frais et honoraires de 750 \$ plus les taxes et les frais reliés à cette servitude, sont à la charge de la Ville et que le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande TP\*8525.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE**

**Appui Réfection route 117 – Labelle à Mont-Laurier – Ministère des Transports du Québec**

**ATTENDU**

les multiples démarches entreprises depuis des décennies par les instances régionales pour une réfection majeure de la route 117, du sud de la municipalité de Labelle au nord de la ville de Mont-Laurier;

**ATTENDU**

la lenteur de ce dossier qui, pendant au moins deux décennies, a marqué le pas et n'a pas connu les investissements souhaités;

**ATTENDU**

que les montants annoncés récemment relatifs à la réfection majeure de la route 117, entre le sud de la municipalité de Labelle et le nord de la ville de Mont-Laurier, ne rencontrent pas, à ce jour, les investissements réalisés ou annoncés concernant d'autres routes à grand débit (*routes 148 et autoroute 50, route 185 et autoroute 85, route 175 et autoroute 73*);

**ATTENDU**

les principes d'équité qui doivent prévaloir dans l'attribution des fonds que le gouvernement du Québec s'apprête à investir dans les infrastructures routières;

**ATTENDU**

le volume important de la circulation sur la route 117 et le nombre d'accidents survenus depuis le début de l'année 2009, démontrant la nécessité d'apporter des correctifs majeurs;

**ATTENDU**

l'importance fondamentale de la route 117 pour le développement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais aussi des autres MRC des Laurentides, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que pour les projets reliés au Plan Nord du gouvernement du Québec;

**ATTENDU**

la concertation du milieu régional et extrarégional relative à cette route ainsi que la mobilisation projetée des divers milieux touchés;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts demande formellement aux autorités du ministère des Transports du Québec, en regard du dossier de la réfection majeure de la route 117 ce qui suit :

- d'accélérer le processus concernant les travaux de contournement de Labelle et de Rivière-Rouge et de devancer les échéanciers d'une année;
- de s'engager, dès maintenant, à réaliser une route à quatre voies jusqu'à la limite nord de la ville de Mont-Laurier et ce, dans un délai ne dépassant pas huit années;
- d'effectuer, à très court, terme les travaux sur les sections de la route où l'emprise permet de réaliser des travaux sur quatre voies (exemple : Lac-des-Écorces/Mont-Laurier);
- d'effectuer des travaux urgents pour la sécurité (voies de dépassement, courbes, pentes, etc.) dans la perspective de la réalisation d'une route à quatre voies;

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Laurent Paquette, à faire les démarches appropriées pour obtenir la réalisation des volontés exprimées auprès de :

- ❖ Madame Julie Boulet, ministre des Transports;
- ❖ Monsieur David Whissell, ministre du Travail et ministre responsable des Laurentides;
- ❖ M. Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.**

**2009-02-117**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

Le maire, Laurent Paquette

---

Le greffier, Benoit Fugère

**INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 17 FÉVRIER 2009**

- 2009-02-65 Adoption de l'ordre du jour
- 2009-02-66 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 10 février 2009
- 2009-02-67 Entente régionale protection incendie – Service des pinces de désincarcération
- 2009-02-68 Relais pour la vie – 29 et 30 mai 2009
- 2009-02-69 Remplacement des bancs au Centre Sportif - Fonds de roulement
- 2009-02-70 Place Lagny - Achat de bollards - Fonds de parc
- 2009-02-71 Comptes payés – Janvier 2009 – Fonds d'agglomération
- 2009-02-72 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds agglomération
- 2009-02-73 Contribution financière pour l'exploitation du bureau d'information touristique
- 2009-02-74 Office Municipal d'Habitation de Sainte-Agathe-des-Monts / Nomination
- 2009-02-75 Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts – Adhésion municipalités de L'Ascension et La Macaza
- 2009-02-76 Subventions à des organismes sans but lucratif
- 2009-02-77 Structure organisationnelle de la Ville
- 2009-02-78 Comptes payés – Janvier 2009 – Fonds d'administration
- 2009-02-79 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds d'administration
- 2009-02-80 Entente pour la fourniture des services bancaires
- 2009-02-81 Adoption du règlement numéro 2009-T-162 décrétant une augmentation du fonds de roulement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2009-02-82 Adoption du règlement numéro 2009-M-163 visant le contrôle de la vidange des fosses septiques
- 2009-02-83 Adoption du règlement numéro 2008-90-12-10 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – Zone Va-10 et nouvelle zone Vd-1 – Chenil

- 2009-02-84 Adoption du projet de règlement numéro 2009-90-12-12 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Projet Côté Azur – Augmentation de la densité – Zone Vpi-1
- 2009-02-85 Adoption du projet de règlement numéro 2009-90-12-13 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Va-7 et nouvelles zones Ve-1 et Va-28
- 2009-02-86 Adoption du projet de règlement numéro 2009-90-13-6 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 – Compensation pour fin de parc
- 2009-02-87 Adoption du projet de règlement numéro 2009-U24-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – Compensation pour fin de parc
- 2009-02-88 Adoption du projet de règlement numéro 2009-U49 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale visant les projets intégrés d’habitation – Zone Ve-1
- 2009-02-89 Service des loisirs et sports - Embauche du personnel temporaire - autorisation
- 2009-02-90 Décompte progressif numéro 4 - Réalisation de travaux de pavage et de trottoirs sur une section de la rue Saint-Vincent
- 2009-02-91 Remplacement d’une section de la conduite d’aqueduc sous la rue Notre-Dame– Mandat à Gilles Taché Inc.
- 2009-02-92 Réfection de la conduite d’aqueduc sur la montée Alouette / Mandat à G. Taché & associés (*entre le chemin de la Montagne et le chemin Saint-Jean*)
- 2009-02-93 Décompte progressif no 4 – Travaux carrefour giratoire
- 2009-02-94 École de voile - Entente
- 2009-02-95 Programme d’échanges intermunicipalités 2009
- 2009-02-96 Classique cycliste Laval/Ste-Agathe/Le P’tit Bonheur – 6 septembre 2009 - Appui
- 2009-02-97 Adhésion à Fleurons le Québec / Renouvellement
- 2009-02-98 Défi Sainte-Agathe – Édition 2009
- 2009-02-99 Achat de bancs et tables - Fonds de roulement
- 2009-02-100 Achat d’un véhicule tout terrain - Fonds de roulement
- 2009-02-101 Relais des Sables - Réaménagement de l’aire de stationnement - Fonds de roulement
- 2009-02-102 Réaménagement de l’accès au stationnement de la Plage Major - Fonds de roulement
- 2009-02-103 Mérite Sportif des Laurentides 2009
- 2009-02-104 Rapport d’activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de janvier 2009
- 2009-02-105 Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunions du 22 janvier 2009
- 2009-02-106 Activités du Service de l’urbanisme et environnement - Rapport statistique année 2008
- 2009-02-107 PIA sur la rue du Mont-Blanc – Implantation en montagne - Lotissement
- 2009-02-108 PIA au 145, rue Paulsen – Domaine Chanteclair – Galerie/escalier
- 2009-02-109 PIA au 133, rue Principale Est – Affichage au centre-ville - Commerce Brian Taillon - Instruments de musique
- 2009-02-110 Retrait du constat d’infraction numéro URB-5008 - Omission de démolir un bâtiment principal incendié - 116 -120 Chemin Tour du Lac – Matricule 4301-32-6573-
- 2009-02-111 PIA au 2790, chemin Walker – Lotissement majeur – Modification de la résolution numéro 2004-11-708
- 2009-02-112 Services professionnels en environnement pour l’année 2009 - Formation du comité de sélection
- 2009-02-113 Levée de fonds – Centre prévention suicide le Faubourg
- [Avis motion](#) Règlement numéro 2009-M-164 décrétant l’abolition du caractère de rue sur le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro dix du lot originaire dix-huit (18-10-1), du rang 4, canton de Beresford
- 2009-02-114 Les Jours de la Jonquille – Société canadienne du cancer, région des Laurentides - Autorisation
- 2009-02-115 Acquisition de servitudes d’égouts sanitaires - Matricules 4402-51-6011, 4402-50-8692, 4402-61-2001 et 4402-61-0798 Mandat au notaire Sylvie Plourde
- 2009-02-116 Appui Réfection route 117 – Labelle à Mont-Laurier – Ministère des Transports du Québec
- 2009-02-117 Levée de la séance